

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 267/01

ÉFAI – 010684 – AFR 27/003/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS /

PRISONNIER D'OPINION /

DÉTENTION ARBITRAIRE D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

GAMBIE

**Lamine Sillah, secrétaire général de la structure de coordination
d'Amnesty International en Gambie**

Londres, le 22 octobre 2001

Le secrétaire général de la structure de coordination d'Amnesty International en Gambie, Lamine Sillah, a été appréhendé aujourd'hui. On pense qu'il se trouve actuellement dans les locaux du siège de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements), dans la capitale gambienne, Banjul, où les personnes détenues au secret sont régulièrement frappées et torturées.

Lamine Sillah a été arrêté par quatre membres de la NIA dans les locaux d'Amnesty International. Aucun motif n'a été invoqué pour justifier cette interpellation ; il a simplement été indiqué à Lamine Sillah qu'il devait suivre les agents de la NIA et répondre à des questions.

Bien qu'aucune raison officielle n'ait été avancée pour expliquer cette arrestation, il semble que celle-ci soit liée à une interview accordée par Lamine Sillah le 21 octobre à la BBC World Service dans le cadre du programme intitulé *Focus on Africa*. Il aurait évoqué de violents heurts qui se sont produits après l'annonce des résultats de l'élection présidentielle du 18 octobre, et déclaré qu'il était nécessaire que les forces de sécurité fassent preuve de retenue. De plus, il avait pris part à un talk-show sur la réconciliation diffusé le même jour sur une radio nationale. Les trois autres participants à cette deuxième émission, qui étaient également des membres de premier plan de la société civile, n'ont été ni interpellés, ni convoqués aux fins d'interrogatoire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En juillet 1994, un coup d'État militaire sanglant a porté au pouvoir l'*Armed Forces Provisional Ruling Council* (AFPRC, Conseil provisoire des forces armées), dirigé par le lieutenant Yahya Jammeh. Des décrets adoptés peu de temps après ont remis en cause les libertés fondamentales et supprimé des garanties relatives aux droits humains : les activités politiques ont été interdites, des journalistes ont été harcelés ou chassés du pays, et la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements) a été dotée de pouvoirs très étendus. L'AFPRC a promis un retour à un régime civil, et après bien des atermoiements, une élection présidentielle a finalement eu lieu en septembre 1996. L'ex-lieutenant Jammeh, entre-temps promu capitaine, a été élu chef de l'État. Une nouvelle Constitution a pris effet en 1997, mais la plupart des décrets précédemment évoqués sont toujours en vigueur.

Les lois limitant les activités politiques ont été abrogées en juillet 2001. Toutefois, le président Jammeh a immédiatement lancé un avertissement à ceux qui voudraient « *troubler la paix et la stabilité de la nation* », déclarant que toute personne s'y risquant « *serait enterrée six pieds sous terre* ».

Le président Jammeh a été réélu au premier tour le 18 octobre. Il a recueilli plus de 50 p. cent des suffrages exprimés, son principal rival n'obtenant que 33 p. cent des voix. Ces résultats n'ont pas été contestés par les partis d'opposition. La campagne électorale, toutefois, a été marquée par des violences entre partisans de mouvements politiques rivaux, ainsi que par des attaques contre des responsables de l'opposition, qui étaient apparemment le fait de sympathisants du président Jammeh. Deux personnes ont été tuées par balle par la police lors de la dispersion de rassemblements.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez à être informé des motifs de l'interpellation de Lamine Sillah, secrétaire général de la structure de coordination d'Amnesty International en Gambie ;

– dites qu'Amnesty International pense que Lamine Sillah est détenu uniquement en raison de son action en faveur des droits humains, et demandez instamment qu'en tant que prisonnier d'opinion, il bénéficie immédiatement d'une libération sans condition ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que Lamine Sillah ne soit soumis à aucune forme de mauvais traitements tant que durera sa détention et à ce qu'il puisse entrer en contact avec ses proches, ses avocats, ainsi que des organisations humanitaires et de défense des droits humains.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :
Colonel (rtd.) Yahya A.J.J. Jammeh
Office of the President, State House
Banjul, Gambie

Télégrammes : President Jammeh, Banjul, Gambie

Fax : + 220 227 034

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le
Président de la République,

Directeur de la National Intelligence Agency (NIA, Agence nationale de renseignements) :

Mr Kebba Ceesay

NIA Headquarters

Banjul, Gambie

Fax : + 220 22 55 62

Formule d'appel : *Dear Mr Ceesay*, / Monsieur,

Ministre de l'Intérieur :
Honorable Ousman Badjie
Ministry of Interior
71 Dobson Street
Banjul, Gambie

Télégrammes : Interior Minister, Banjul, Gambie

Fax : + 220 201320

Formule d'appel : *Dear Minister* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et Procureur général :

Honorable Joseph Jof

Ministry of Justice

Marina Parade

Banjul, Gambie

Télégrammes : Justice Minister, Banjul, Gambie

Fax : + 220 225352

Formule d'appel : *Dear Minister* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Babucar Blaise Jagne
Ministry of External Affairs
4 Marina Parade
Banjul, Gambie

Fax : + 220 228 060

Formule d'appel : *Dear Minister* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 NOVEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*